



Conseil municipal d'Ottawa

Procès-verbal

N° de la réunion : 9

Date : le 1 mars 2023

Heure : 10 h

Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 1 mars 2023 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Mark Sutcliffe préside la réunion dans la salle du Conseil; certains membres y participent en personne, et les autres, à distance sur Zoom.

Le maire Sutcliffe invite les membres du Conseil à prendre un moment de réflexion.

2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

Ce procès-verbal préliminaire contient un résumé des suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal définitif, comme la consignation des soumissions écrites. Les votes et les

avis contraires consignés dans cette version provisoire du procès-verbal demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal soit confirmé par le sous-comité. Le procès-verbal définitif sera publié en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du Conseil et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

3. Appel nominal

Tous les membres du Conseil sont présents.

4. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures

4.1 Conseillère C. Curry

Conformément aux articles 5 et 6 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, L.R.O. 1990*

Je, la conseillère municipale Cathy Curry, déclare un potentiel intérêt pécuniaire indirect concernant les éléments suivants du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2023, puisque je suis membre du conseil d'administration du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), un organisme dont les programmes reçoivent ou pourraient recevoir du financement provenant des postes budgétaires suivants :

- 1. Santé publique Ottawa (SPO) – Programmes et normes du ministère de la Santé : Programmes à frais partagés principaux (page 4 du livre budgétaire de SPO);**
- 2. Direction générale des services sociaux et communautaires – Services à l'enfance – Besoins en ressources de fonctionnement (page 9 du livre budgétaire du Comité des services communautaires [CSC]), plus précisément :**
 - a) « Ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers » sous « Programmes imposés par la loi »;**
 - b) « Ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers » sous « Investissement municipal ».**
- 3. Complexes récréatifs, Activités aquatiques et Services spécialisés – Besoins en ressources de fonctionnement (page 31 du livre budgétaire du CSC).**

4.2 Conseiller R. King

Conformément aux articles 5 et 6 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, L.R.O. 1990

Je, le conseiller municipal Rawlson King, déclare un potentiel intérêt pécuniaire indirect concernant les éléments suivants du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2023, puisque je suis membre du conseil d'administration de Piste d'hiver Rideau, un organisme qui, par l'entremise de l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, reçoit ou pourrait recevoir du financement provenant du poste budgétaire suivant :

- **Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, Programmes communautaires de loisirs, de culture et de sports, Programmes communautaires de loisirs et de culture (page 25 du livre budgétaire du CSC).**

4.3 Conseiller G. Gower

Conformément aux articles 5 et 6 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, L.R.O. 1990

Je, le conseiller municipal Glen Gower, déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé indirect concernant tout financement municipal qui pourrait être versé à la Commission de la capitale nationale (CCN), y compris au titre de l'un des postes budgétaires suivants, car ma conjointe travaille à la CCN :

Besoins en ressources de fonctionnement de la Direction générale des travaux publics, comme suit :

- **Ententes de gestion de la neige et de la glace : Comité des transports, page 5 (dans les recettes des Services des routes).**
- **Nettoyage du printemps : Comité des transports, page 2 (dans les recettes des Services de soutien technique et aux activités).**
- **Feux de circulation : Comité des transports, page 15 (dans les recettes des Services de la circulation).**
- **Déchets solides : budget financé par les recettes fiscales du Comité de l'environnement et du changement climatique, page 8 (dans les recettes des Services des déchets solides);**

Projet d'immobilisations no 910436 dans le budget des immobilisations financé par les redevances (Programme intégré – eau et eaux usées), soit les égouts de la promenade Riverside (page 71).

4.4 Conseiller M. Luloff

Conformément aux articles 5 et 6 de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, L.R.O. 1990*

Je, le conseiller municipal Matthew Luloff, déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants du budget préliminaire de fonctionnement de 2023 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence :

- **Direction générale des services de protection et d'urgence – Besoins en ressources de fonctionnement du Service des incendies – Communications (page 6 du livre budgétaire du Comité).**

En effet, mon épouse travaille pour Versaterm Public Safety, une entreprise de développement de logiciels qui fournit des services au Service des incendies, et dont le financement provient ou pourrait provenir de ce poste budgétaire.

4.5 french

Je soulève une question de privilège pour aviser le Conseil, avant l'examen du budget de la Commission de services policiers d'Ottawa à la réunion d'aujourd'hui, qu'un membre de ma famille et un membre de ma belle-famille travaillent au Service de police d'Ottawa. Après consultation avec la commissaire à l'intégrité, je confirme que je n'ai aucun conflit d'intérêts pécuniaires aux termes de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, mais je souhaite tout de même déclarer ces relations par souci de transparence.

5. Absences

Aucune absence n'est signalée.

6. Motion portant présentation de rapports

Motion n° **2023 - 09/01**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

IL EST RÉSOLU QUE les rapports suivants soient reçus et examinés :

1. **Rapport de la Direction générale des finances et des services organisationnels, intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2023 »;**
2. **Rapport du Comité de dérogation, intitulé « Comité de dérogation – Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2023 »;**
3. **Rapport de Prévention du crime Ottawa, intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2023 – Prévention du crime Ottawa »;**
4. **Rapport du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : prévisions budgétaires de 2023 »;**
5. **Rapport no 1 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
6. **Rapport 1A du Comité de la vérification;**
7. **Rapport 1A du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence;**
8. **Rapport no 1 du Comité de l'environnement et du changement climatique;**
9. **Rapport 1A du Comité des finances et des services organisationnels;**
10. **Rapport no 3 du Comité de la planification et du logement;**
11. **Rapport no 2 de la Commission du transport en commun;**
12. **Rapport no 2 du Comité des transports;**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les Règles de procédure soient suspendues pour que l'on puisse prendre connaissance des rapports suivants issus de réunions tenues les 27 et 28 février 2023, soit après la publication de l'ordre du jour provisoire de la réunion du Conseil :

- A. **Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa, intitulé « Avant-projet du budget de fonctionnement et d'immobilisations pour l'exercice 2023 »;**

B. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa, intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2023 pour le Conseil de santé d'Ottawa »;

C. Rapport no 1 du Comité des services communautaires.

That City Council resolve to move into Committee of the Whole pursuant to Sections 52 and 53 of the Procedure By-law.

Adopté

7. Motion de siéger en comité plénier

Motion n° **2023 - 09/02**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

Que le Conseil municipal décide de siéger en tant que Comité plénier en vertu des articles 52 et 53 du Règlement de procédure.

Adopté

8. Direction générale des finances et des services organisationnels

8.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023

ACS2023-FCS-FSP-0001 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Conseil municipal:

1. **Reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 à sa réunion du 1 février 2023 et qu'il les examine subséquentement en comité plénier le 1 mars 2023.**
2. **Transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 à chaque comité permanent du Conseil et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquentement et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 1 mars 2023.**
3. **Reçoive le cadre d'examen des services décrit dans le présent rapport pour en faire l'examen ultérieur au sein du Conseil en Comité plénier le 1 mars 2023.**

9. Comité de dérogation

9.1 Comité de dérogation - Révisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2023

Recommandation du rapport

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2023 du Comité de dérogation à sa réunion du 1 février 2023 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 1 mars 2023

10. Prévention du crime Ottawa

10.1 Budget de fonctionnement préliminaire 2023 - Prévention du crime Ottawa

À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2023 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 1 février 2023, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 1 mars 2023.

11. Commission de services policiers d'Ottawa

11.1 Commission de services policiers d'Ottawa - Avant-projet du budget de fonctionnement et d'immobilisations pour l'exercice 2023

Recommandation du rapport

Que le Conseil municipal d'Ottawa approuve les budgets de fonctionnement et d'immobilisations provisoires de 2023 du Service de police d'Ottawa.

12. Conseil d'administration de la bibliothèque publique d'Ottawa

12.1 Bibliothèque publique d'Ottawa: Prévisions budgétaires de 2023

Recommandation du rapport

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement et d'immobilisations provisoire 2023 du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa le 1er février 2023 en vue de son étude en comité plénier à sa réunion du 1er mars 2023.

13. Conseil de santé d'Ottawa

13.1 Budget provisoire de fonctionnement pour 2023 pour le conseil de santé d'Ottawa

Recommandations du conseil de santé

Que le Conseil municipal :

1. **approuve le Budget provisoire de fonctionnement pour 2023 pour le Conseil de santé d'Ottawa, décrit au document 1; et**
2. **appuie la motion 03/02 du Conseil de santé, jointe au présent rapport, et demande au maire Sutcliffe de cosigner les lettres qui y sont mentionnées.**

14. Rapport no 1 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

14.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 - Comité de l'agriculture et des affaires rurales

ACS2023-FCS-FSP-0001 - l'échelle de la ville

Recommandation(s) du comité

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve son budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2023, comme suit :

1. **Besoins en ressources de fonctionnement pour l'examen des demandes d'aménagement en secteur rural (page 2);**
2. **Bureau des affaires rurales, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 5);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**
3. **Programme d'immobilisations du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (page 6) [projets énumérés aux pages 12 à 15 dans la version complète anglaise].**

15. Rapport du 1A Comité de la vérification

15.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 - Comité de la vérification

Recommandation du Comité

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve ses besoins en ressources de fonctionnement dans son budget préliminaire 2023 (p. 2). [version complète anglaise]

16. Rapport no 1 du Comité des services communautaires

16.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 – Comité des services communautaires

Recommandations du comité

Que le Conseil, qui tiendra une réunion plénière le 1^{er} mars 2023, approuve la portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations 2023 concernant le Comité, soit ce qui suit :

1. **Budget de fonctionnement des Services sociaux et communautaires :**
 - A. **Bureau de la directrice générale, Services de soutien aux activités et Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques – Besoins en ressources de fonctionnement (page 4)**
 - B. **Services sociaux et d'emploi – Besoins en ressources de fonctionnement (page 7)**
 - C. **Services à l'enfance**
 - i. **Frais d'utilisation (page 11)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (pages 9 et 10)**
 - D. **Services du logement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 13)**
 - E. **Services de soins de longue durée – Besoins en ressources de fonctionnement (page 15)**
 - F. **Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social – Besoins en ressources de fonctionnement (page 18)**
2. **Budget de fonctionnement des Loisirs, de la Culture et des Installations :**

- A. **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 22)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 21)**
 - B. **Programmes communautaires de loisirs, de culture et de sports :**
 - i) **Frais d'utilisation (pages 26 à 28)**
 - ii) **Programmes communautaires de loisirs et de culture (page 25)**
 - iii) **Autres besoins en ressources de fonctionnement (page 25)**
 - C. **Complexes récréatifs, activités aquatiques et services spécialisés :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 32 à 34)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 31)**
 - D. **Planification des installations et des parcs :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 37)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 36)**
 - E. **Services d'exploitation des installations :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 41)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 40)**
3. **Budget de fonctionnement de la Direction générale des travaux publics, Entretien des parcs – Besoins en ressources de fonctionnement (page 43)**
 4. **Portion du budget des immobilisations réservée au Comité des services communautaires (pages 44 à 46; projets énumérés aux pages 86 à 138, y compris les pages révisées 92, 104, 106 et 111).**
17. Rapport no 1A du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence
- 17.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 - Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence

Recommandations du Comité

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations 2023 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence comme suit :

- 1. Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités de la Direction générale des services de protection et d'urgence – Besoins en ressources de fonctionnement (page 1);**
 - 2. Service de sécurité publique :**
 - a. Frais d'utilisation (page 4);**
 - b. Besoins en ressources de fonctionnement (page 3);**
 - 3. Service des incendies d'Ottawa :**
 - a. Frais d'utilisation (pages 7 à 9);**
 - b. Besoins en ressources de fonctionnement (page 6) :**
 - i. Communications;**
 - ii. Autres;**
 - 4. Service paramédic d'Ottawa :**
 - a. Frais d'utilisation (p. 12);**
 - b. Besoins en ressources de fonctionnement (page 11)**
 - 5. Services des règlements municipaux :**
 - a. Frais d'utilisation (pages 15 à 24)**
 - b. Besoins en ressources de fonctionnement (page 14);**
 - 6. Élaboration de politiques publiques – Besoins en ressources de fonctionnement (page 26);**
 - 7. Budget des immobilisations du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence (pages 27 à 29; les projets sont énumérés aux pages 48 à 70). [version complète anglaise]**
18. Rapport no 1 du Comité de l'environnement du changement climatique

18.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 -
Comité de l'environnement et du changement climatique

Recommandations du Comité

Que le Conseil, siégeant en comité plénier :

1. **Approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 du Comité de l'environnement et du changement climatique financé par les recettes fiscales, comme suit :**
 - a. **Direction générale des services d'infrastructure et d'eau, Services d'infrastructure et de la Gestion des actifs :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 2);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 1);**
 - b. **Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique, Résilience et Politique relative aux systèmes naturels – Besoins en ressources de fonctionnement (page 5);**
 - c. **Direction générale des travaux publics, Services des déchets solides :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 9 et 10);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 8);**
 - d. **Direction générale des travaux publics, Services forestiers :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 13);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 12);**
 - e. **Le budget des immobilisations financé par les recettes fiscales du Comité de l'environnement et du changement climatique (page 14); les projets sont énumérés aux pages 30 à 33 (environnement) et aux pages 35 à 43 (déchets solides) [version complète anglaise].**
2. **Approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 du Comité de l'environnement et du**

changement climatique, financé par les redevances, comme suit :

- a. **Direction générale des services d'infrastructure et d'eau, Services de gestion de l'eau potable :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 3 à 7);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
- b. **Services de traitement des eaux usées :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 10 à 11);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 9);**
- c. **Services des eaux pluviales, de laboratoire et de drainage municipal :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 14 à 17);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);**
- d. **Le budget des immobilisations financé par les redevances du Comité de l'environnement et du changement climatique (pages 18 à 24); les projets sont énumérés aux pages 38 à 66 (Services de gestion de l'eau potable), 68 à 71 (projets intégrés d'aqueducs et d'égouts – portion financée par les redevances), 73 à 94 (Services de traitement des eaux usées) et 96 à 120 (Services des eaux pluviales) [version complète anglaise].**

19. Rapport no 1A du Comité des finances et des services organisationnels

19.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 - Comité des finances et des services organisationnels

Recommandations du Comité

Que le Council, siégeant en comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations 2023 du Comité des finances et des services organisationnels comme suit :

- 1. **Représentants élus – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
- 2. **Bureau du greffier municipal :**

- a. **Frais d'utilisation (pages 6 à 7);**
- b. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 5);**
3. **Services juridiques – Besoins en ressources de fonctionnement (page 9)**
4. **Bureau du directeur municipal – Besoins en ressources de fonctionnement (page 11);**
5. **Direction générale des services de transport en commun – Programme de construction du train léger :**
 - a. **Frais d'utilisation (pages 14 à 16);**
 - b. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);**
6. **Budget de la Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique, comme suit :**
 - a. **Bureau du directeur général et Services de soutien technique et aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 17);**
 - b. **Direction du développement économique et de la planification à long terme :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 20);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 19);**
 - c. **Bureau des biens immobiliers municipaux :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 23);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 22);**
7. **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités (auparavant DGSNC) – Besoins en ressources de fonctionnement (page 24)**
8. **Transformation des services – Besoins en ressources de fonctionnement (page 26);**
9. **Information du public et Relations avec les médias – Besoins en ressources de fonctionnement (page 28);**
10. **Ressources humaines – Besoins en ressources de fonctionnement (page 30);**

11. **Budget de fonctionnement de ServiceOttawa, comme suit :**
 - a. **Frais d'utilisation (page 34);**
 - b. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 33);**
 12. **Services de technologie de l'information – Besoins en ressources de fonctionnement (page 36);**
 13. **Services de l'approvisionnement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 38);**
 14. **Reste des budgets de fonctionnement de la Direction générale des finances et des services organisationnels, comme suit :**
 - a. **Chef des finances et trésorier, et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 39);**
 - b. **Stratégies financières, Planification et Service à la clientèle, comme suit :**
 - i. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 41);**
 - c. **Services des recettes :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 45 à 46);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 44).**
 - d. **Service des finances municipales – Besoins en ressources de fonctionnement (page 48);**
 - e. **Service de l'administration de la paie, des régimes de retraite et des avantages sociaux – Besoins en ressources de fonctionnement (page 50);**
 15. **Services non liés aux directions générales – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 53 à 56);**
 16. **Budget des immobilisations du Comité des finances et des services organisationnels (page 57; projets énumérés aux pages 113-118 [version complète anglaise])**
- 19.2 Rapport sur les dépenses budgétaires de 2023 conformément au règlement de l'Ontario 284/09

Recommandations du Comité

1. **Que le Conseil adopte ce rapport.**
2. **Que le Conseil approuve que le directeur financier / trésorier municipal soit délégué le pouvoir d'ajuster le budget d'exercice pour inclure toutes modifications budgétaire approuvé par le Conseil dans le cadre du budget final adopté, et inclure la présentation finale du budget d'exercice au livre budgétaire final de 2023 adopté par la Ville d'Ottawa, à titre d'information.**

20. Rapport no 3 du Comité de la planification et du logement

20.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 - Comité de la planification et du logement

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve son budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2023 comme suit :

1. **Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique :**
 - a. **Emprises, Patrimoine et Design urbain**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 4 à 9)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 3)**
 - b. **Services de planification**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 12 à 18)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 11)**
 - c. **Services du Code du bâtiment**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 22 à 29)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 21)**
 - d. **Planification à long terme – Besoins en ressources de fonctionnement**
 - i. **Frais d'utilisation (page 32)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 31)**

2. **Direction générale des services sociaux et communautaires, Logement abordable – Besoins en ressources de fonctionnement (page 35)**
3. **Budget des immobilisations du Comité de l'urbanisme (page 36) et projets individuels énumérés aux nouvelles pages révisées, soit 51 (Services du Code du bâtiment), 53 (Services du logement) et 54 à 56 (Urbanisme et aménagement). [version complète anglaise]**

21. Rapport no 2A de la Commission du transport en commun

21.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 - Commission du transport en commun

Recommandations de la Commission

Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, d'approuver son budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2023 comme suit :

1. **Que le service de transport en commun soit offert gratuitement aux enfants de 8 à 12 ans à compter du 1er juillet 2023;**
2. **Frais d'utilisation des Services de transport en commun (pages 4 à 6), tel que modifiés;**
3. **Besoins en ressources de fonctionnement des Services de transport en commun (révisé, page 3);**
4. **Budget des immobilisations de la Commission du transport en commun (pages 7 et 8, projets individuels énumérés aux pages 15 à 42). [version complète anglaise]**

22. Rapport no 2 du Comité des transports

22.1 Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 - Comité des transports

Recommandations du comité:

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve le budget de fonctionnement et d'immobilisations provisoire de 2023 du Comité des transports comme suit :

1. **Budget de la Direction générale des travaux publics, comme suit :**
 - a. **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2)**
 - b. **Services des routes, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (page 6)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 5)**
 - c. **Services du stationnement, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 9 à 13)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 8)**
 - d. **Services de la circulation, comme suit :**
 - i. **Frais d'utilisation (pages 16 à 17)**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 15)**
2. **Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique, budget des Services de la planification des transports, comme suit :**
 - a. **Frais d'utilisation (page 20)**
 - b. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 19)**
3. **Budget des Services du parc automobile, comme suit :**
 - a. **Frais d'utilisation (page 23)**
 - b. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 22)**
4. **Budget des immobilisations du Comité des transports (pages 24 à 27) [Projets individuels énumérés aux pages 47 à 134, incluant les pages révisées 20, 60, 72, 89, 96, 97, 99 and 103]**
5. **Que des fonds du budget de 2023 et des budgets subséquents (au besoin) soient appliqués à la bretelle de sortie du chemin Walkley, aux mesures d'atténuation de la circulation sur le chemin Walkley depuis la bretelle de sortie jusqu'au chemin McCarthy, à une intersection protégée à la hauteur du chemin McCarthy, à de nouvelles mesures de transport actif sur le**

passage supérieur du chemin Walkley et au nouveau sentier polyvalent le long du côté ouest de la promenade, et que ces composantes du projet soient présentées au Comité et au Conseil aux fins d'examen comme prévu, y compris l'achèvement de la conception détaillée pour l'ensemble du projet; et

6. **Que le financement au-delà du budget de 2023, spécifiquement pour l'élargissement de la promenade de l'Aéroport, entre le chemin Brookfield et le chemin Hunt Club, soit reporté jusqu'à ce que la mise à jour du PDT soit terminée et que la Ligne Trillium ait été en fonction pendant deux ans.**
[version complète anglaise]

23. MOTION CADRE SUR L'EXAMEN DU BUDGET 2023

Motion n° **2023 - 09/03**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

Adopté

Voix affirmative(s) (17): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Tierney, S. Plante, R. Brockington, M. Carr, C. Kitts, G. Darouze, D. Brown, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Voix négative(s) (8): T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, R. King, A. Troster, J. Leiper, et S. Menard

Adopté (17 à 8)

Motion n° **2023 - 09/04**

Proposée par S. Menard

Appuyé par A. Troster

Voix affirmative(s) (10): T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, S. Plante, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, et S. Menard

Voix négative(s) (15): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Tierney, M. Carr, C. Kitts, G. Darouze, D. Brown, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Rejeté (10 à 15)

Adopté en version modifiée

Motion n° **2023 - 09/05**

Proposée par R. Brockington

Appuyé par M. Luloff

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Motion n° **2023 - 09/06**

Proposée par S. Menard

Appuyé par A. Troster

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Motion n° 2023 - 09/07

Proposée par L. Johnson

Appuyé par M. Sutcliffe

Adopté

Voix affirmative(s) (21): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Kavanagh, J. Bradley, T. Tierney, S. Plante, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, S. Menard, M. Carr, C. Kitts, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Voix négative(s) (4): L. Johnson, S. Devine, G. Darouze, et D. Brown

Adopté en version modifiée (21 à 4)

Voix affirmative(s) (18): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Kavanagh, J. Bradley, T. Tierney, S. Plante, J. Leiper, R. Brockington, M. Carr, C. Kitts, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Voix négative(s) (7): L. Johnson, S. Devine, R. King, A. Troster, S. Menard, G. Darouze, et D. Brown

Adopté en version modifiée (18 à 7)**Motion n° 2023 - 09/08**

Proposée par R. Brockington

Appuyé par G. Gower

Adopté**Motion n° 2023 - 09/09**

Proposée par R. King

Appuyé par A. Troster

Adopté**Motion n° 2023 - 09/10**

Proposée par J. Leiper

Appuyé par R. Brockington

Adopté

Motion n° **2023 - 09/11**

Proposée par M. Carr

Appuyé par G. Gower

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Motion n° **2023 - 09/12**

Proposée par R. Brockington

Appuyé par L. Johnson

Motion n° **2023 - 09/13**

Proposée par R. Brockington

Appuyé par C. Kitts

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté

Adopté en version modifiée

Motion n° **2023 - 09/14**

Proposée par S. Menard
Appuyé par S. Devine

Adopté

Adopté en version modifiée

Motion n° **2023 - 09/15**

Proposée par L. Johnson
Appuyé par M. Sutcliffe

Adopté

Motion n° **2023 - 09/16**

Proposée par R. Brockington
Appuyé par M. Sutcliffe

Adopté

Motion n° **2023 - 09/17**

Proposée par R. King
Appuyé par L. Johnson

Adopté

24. Motion de clore la réunion et de rendre compte

Motion n° **2023 - 09/18**

Proposée par L. Dudas
Appuyé par G. Darouze

Que le Comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal

Adopté

25. Motion portant adoption de rapports

Motion n° **2023 - 09/19**

Proposée par L. Dudas
Appuyé par G. Darouze

Adopté

26. Avis de motion (pour examen à une réunion subséquente)

26.1 Conseillère S. Plante

ATTENDU QUE les soins de santé primaires sont financés par le gouvernement provincial qui en a la responsabilité; et

ATTENDU QUE selon un récent rapport de Santé publique Ottawa, au moins 100 000 à 150 000 résidents n'auraient pas accès à des soins primaires; et

ATTENDU QUE la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a récemment indiqué que les médecins canadiens consacraient environ 18,5 millions d'heures par an, soit l'équivalent de 55,6 millions de visites de patients, à de la paperasse et à des tâches administratives non nécessaires; et

ATTENDU QU'il est essentiel que tous les ordres de gouvernement travaillent main dans la main pour trouver des solutions visant à faciliter l'accès aux soins primaires; et

ATTENDU QUE les politiques de ressources humaines de la Ville d'Ottawa imposent parfois au personnel de présenter des notes ou des formulaires médicaux, par exemple sur l'aptitude à retourner au travail après une maladie virale; et

ATTENDU QUE plusieurs directions générales de la Ville exigent des formulaires médicaux pour accéder à divers programmes et services (ex. : Para Transpo, POSPH, autres services sociaux); et

ATTENDU QUE la production de notes et de formulaires médicaux non nécessaires ou laborieux nuit à l'efficacité des professionnels de soins primaires;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de toutes les directions générales de revoir les processus exigeant des notes ou des formulaires médicaux pour déterminer dans quels cas ces exigences pourraient être éliminées ou simplifiées, et de présenter un rapport au Conseil le plus tôt possible.

26.2 Conseillère C. Kavanagh

Proposée par T. Kavanagh

Appuyé par C. Kitts

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'état de pandémie dû à la maladie virale COVID-19; et

ATTENDU QUE la pandémie a eu des répercussions d'une ampleur sans précédent, comme des traumatismes collectifs pour les résidents, les familles, les enfants et les groupes vulnérables; et

ATTENDU QUE les répercussions de la COVID-19 continuent de se faire sentir dans les systèmes de santé surchargés aux ressources insuffisantes et dans d'autres services publics qui ne se sont pas encore complètement remis de la pandémie; et

ATTENDU QUE le personnel de direction et de première ligne de Santé publique Ottawa et les organismes de santé et sociaux d'Ottawa ont travaillé efficacement sans relâche pour guider la Ville d'Ottawa durant la pandémie, et continuent de surveiller les multiples conséquences qui en découlent et de prendre les mesures qui s'imposent; et

ATTENDU QU'en mars 2021, le gouvernement du Canada a proclamé le 11 mars 2021 « Journée nationale de commémoration » pour rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie et souligner les circonstances difficiles engendrées par la COVID-19; et

ATTENDU QU'en date du 27 février 2023, plus de 51 000 familles canadiennes ont perdu un proche; et

ATTENDU QU'en date du 27 février 2023, 1 019 résidentes et résidents d'Ottawa sont décédés de la COVID-19, ce qui ne tient pas compte des personnes touchées par le décès d'un proche ailleurs au pays ou à l'étranger; et

ATTENDU QUE chaque personne décédée de la COVID-19 laisse des personnes et des familles dans le deuil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa se joigne au gouvernement fédéral pour proclamer le 11 mars 2023 « Journée de commémoration » afin de rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie et de souligner les circonstances difficiles engendrées par la COVID-19.

26.3 Conseillère C. Kitts

Proposée par C. Kitts

Appuyé par D. Brown

ATTENDU QUE les vineries de l'Ontario n'appartenant pas à la Vintner Quality Alliance (VQA) qui vendent des vins 100 % ontariens directement à un titulaire de permis (ex. : restaurant) sont assujettis à un marquage et à une redevance de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), contrairement aux vineries de la VQA; et

ATTENDU QUE la vente directe de vins non-VQA 100 % ontariens à des titulaires de permis constitue une part importante des activités du secteur de l'agrotourisme vinicole local et permet aux vineries ontariennes de vendre leurs produits de façon efficace et rentable; et

ATTENDU QUE le marquage et la redevance sur le vin de la LCBO imposés lors de la vente directe de vins non-VQA 100 % ontariens à un titulaire de permis engendrent des entraves et des coûts non nécessaires pour les vineries ontariennes non-VQA; et

ATTENDU QUE le marquage et la redevance sur le vin de la LCBO ont provoqué des conséquences non intentionnelles, comme la limitation du développement de l'agrotourisme local et de la diversification rurale, compromettant la viabilité des vineries artisanales locales et le développement des économies rurales et de celles des villages; et

ATTENDU QUE le marquage et la redevance sur le vin de la LCBO ont des répercussions négatives sur plus de 30 vineries non-VQA ontariennes, notamment celles situées dans des secteurs ruraux d'Ottawa comme Navan et Richmond; et

ATTENDU QUE l'élimination du marquage et de la redevance sur le vin de la LCBO lors de la vente directe de vins non-VQA 100 % ontariens à un titulaire de permis permettrait de mettre toutes les vineries sur un même pied d'égalité et favoriserait la croissance du secteur vinicole artisanal rural;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le maire, au nom du Conseil, écrive au ministre des Finances, au ministre de la Réduction des formalités administratives, à la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du

Commerce de l'Ontario pour appuyer l'élimination du marquage et de la redevance sur le vin de la LCBO lors de la vente directe de vins non-VQA 100 % ontariens à un titulaire de permis;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire tienne au courant le Conseil municipal de toute avancée ou réponse reçue en la matière.

26.4 Conseillère T. Kavanagh

Proposée par T. Kavanagh

Appuyé par L. Johnson

ATTENDU QU'Ottawa a une population âgée importante et grandissante, dont les besoins de santé et sociaux sont divers; et

ATTENDU QU'on trouve une part disproportionnée de femmes parmi les personnes âgées de la ville qui ont besoin de services de soutien pour préserver leur santé, leur qualité de vie et leur autonomie; et

ATTENDU QUE les études montrent que l'écrasante majorité des personnes âgées (plus de 80 %) préfèrent vieillir chez elles; et

ATTENDU QUE les organismes communautaires ont encore donné la preuve que les services à domicile pour personnes âgées (ex. : services de transport, services de santé et personnels à domicile, programmes de lutte contre l'isolement et l'insécurité alimentaire) ont un bon rapport coût-efficacité et contribuent fortement à réduire l'utilisation des services d'urgence et à retarder l'admission dans les établissements de soins de longue durée; et

ATTENDU QUE les organismes servant des personnes âgées à Ottawa, comme le centre Olde Forge, fournissent des services de prévention efficaces à domicile et ne sont limités dans leur capacité à fournir ces services que par des contraintes financières; et

ATTENDU QUE le modèle des collectivités de retraités se formant naturellement, qui vise à favoriser le maintien à domicile des aînés, permet de façon éprouvée de réduire les visites aux urgences de 26 % et les hospitalisations de 40 %, et que le modèle Oasis en particulier, mis en œuvre à Kingston depuis plus de 10 ans, a permis de réduire de 45 % les besoins en services de soins à domicile pour les personnes âgées vivant dans les établissements concernés; et

ATTENDU QUE ce genre de modèle fait économiser beaucoup d'argent aux contribuables en tirant profit des ressources

communautaires existantes et en donnant aux personnes âgées les moyens de créer, d'orienter et de s'apporter les formes de soutien qui répondent aux besoins propres à chaque bâtiment ou quartier; et ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa, en partenariat avec l'Université Queen's, le centre Olde Forge, le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa et les résidents de trois copropriétés de la promenade Ambleside dans le quartier Baie, mène actuellement un projet pilote Oasis de deux ans visant à démontrer l'efficacité et le bon rapport coût-efficacité du modèle Oasis; et

ATTENDU QUE des projets pilotes Oasis sont également mis en œuvre à Belleville, Hamilton et London, et le seront bientôt par des groupes communautaires dans d'autres villes de l'Ontario; et

ATTENDU QUE plusieurs organismes et groupes communautaires d'Ottawa cherchent des fonds pour lancer des programmes de type Oasis dans leurs quartiers;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le maire d'Ottawa écrive au premier ministre et à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario pour leur demander un important financement durable pour des initiatives communautaires Vieillir chez soi de type Oasis ou collectivités de retraités se formant naturellement, qui contribuent de façon éprouvée à augmenter la qualité de vie et l'autodétermination, à prévenir l'utilisation non nécessaire des services d'urgence, à retarder le besoin d'admission dans un établissement de soins de longue durée et à faire faire beaucoup d'économies aux contribuables.

26.5 Conseillère A. Troster

ATTENDU QUE la Zone d'amélioration commerciale de la rue Bank (ZAC) accueillera le Festival d'hiver annuel Feu et Glace; et

ATTENDU QUE beaucoup des activités de ce festival se tiendront à l'extérieur sur la rue Bank, entre les rues Slater et Somerset Ouest (installations interactives et visuelles le long d'un parcours piétonnier); et

ATTENDU QUE la ZAC a demandé que l'on ferme la rue Bank, entre les rues Slater et Somerset Ouest, du vendredi 17 mars 2023 à 13 h jusqu'au lundi 20 mars 2023 à 5 h; et

ATTENDU QUE le Règlement sur les événements spéciaux de la Ville d'Ottawa (no 2001-260) interdit les fermetures de rues avant 18 h du lundi au vendredi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la fermeture de la rue Bank, entre les rues Slater et Somerset Ouest, du vendredi 17 mars 2023 à 13 h jusqu'au lundi 20 mars 2023 à 5 h pour la tenue du Festival d'hiver Feu et Glace, pourvu que soient respectées les exigences et conditions de l'Équipe consultative des événements spéciaux et que celle-ci donne son approbation.

27. Règlement de ratification

Motion n° **2023 - 09/20**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 1 mars 2023.

28. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

29. Levée de la séance

Motion n° **2023 - 09/21**

Proposée par L. Dudas

Appuyé par G. Darouze

Que les délibérations du Conseil du 1 mars 2023, soient ajournées.

La séance est levée à 15 h 40

Greffier de la Ville

Maire